

Les justificatifs nécessaires pour une demande d'aide juridictionnelle

- **Formulaire de demande d'aide juridictionnelle** complété et signé (*voir ci-dessous*)
- Copie de votre **pièce d'identité recto-verso** (*carte nationale d'identité/passeport/titre de séjour*)
- Copie intégrale de votre **livret de famille** pour toute personne ayant des enfants à charge
- Copie de votre dernier **avis d'imposition** et copie des justificatifs de ressources de toutes les personnes mentionnées sur votre déclaration d'impôt
- Copie de l'ensemble de vos **justificatifs de ressources** des six derniers mois (*bulletins de salaire, retraites, pensions d'invalidité, attestation MSA, relevé d'indemnités journalières de la sécurité sociale, attestation CAF, attestation France Travail...*)
- **Justificatif de domicile** (*facture téléphone, quittance de loyer, attestation d'hébergement*)
- **Document, établi par votre/vos banque(s) avec le solde de chacun de vos comptes bancaires**, y compris épargne, datant de moins de deux mois (*pas de relevés bancaires*)
- Copie des **actes de procédures** (*convocation, assignation, avis à victime, requête, citation, commandement, sommation, ordonnance ou jugement déjà rendu...*) concernant l'affaire pour laquelle l'aide juridictionnelle est demandée
- **Attestation de votre protection juridique refusant de prendre en charge** les honoraires et frais d'avocat liés à la procédure envisagée
- Eventuellement, une copie des décisions d'aide juridictionnelle antérieurement obtenues pour la même affaire

Tout dossier mal renseigné et/ou incomplet subira un retard dans son traitement. Les justificatifs fournis doivent être en photocopies lisibles et en pleine page (pas de photos/scan).

Ressources :

- <https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/16146>
- https://www.formulaires.service-public.gouv.fr/gf/cerfa_16146.do